

L'action De La SODECI Et Les Inégalités D'accès A L'eau Potable En Côte d'Ivoire (1960–2010)

Koffi Loukou Bernard, Kaby Guiré Félicité

(Maitre De Conférences / Département d'Histoire / Université Félix Houphouët-Boigny De Cocody / Abidjan-Côte d'Ivoire)

(Maître-Assistante / Département d'Histoire / Université Jean Lorougnon Guédé De Daloa / Côte d'Ivoire)

Résumé :

Cette étude retrace l'évolution de la SODECI, opérateur du service public de l'eau en Côte d'Ivoire, de 1960 à 2010. Elle met en lumière la continuité d'un modèle concessionnel fondé sur la coopération entre l'État et une entreprise privée nationale. Conçu au moment de l'indépendance, ce dispositif repose sur un équilibre entre performance économique et mission sociale. Les décennies de croissance permettent une extension rapide de la desserte, mais les réformes structurelles engagées à partir de 1989 réorientent la gouvernance du secteur vers une logique de rentabilité et fragilisent cet équilibre. La contraction des investissements publics et la sélectivité des branchements accentuent les inégalités sociales et territoriales, tandis que la capacité de régulation de l'État se réduit. Malgré les programmes d'hydraulique urbaine et rurale relancés après 2002, les disparités régionales persistent et révèlent les limites d'un modèle stable mais inégalitaire. L'analyse du cas ivoirien éclaire ainsi les tensions entre efficacité économique et équité sociale qui traversent les politiques de gestion de l'eau dans l'Afrique contemporaine.

Mots-clés : SODECI ; Côte d'Ivoire ; service public ; inégalités ; gouvernance

Date of Submission: 17-03-2026

Date of Acceptance: 27-03-2026

I. Introduction

L'histoire de la distribution de l'eau potable en Côte d'Ivoire est étroitement liée aux transformations économiques, sociales et politiques que connaît le pays depuis l'indépendance. Dès les années 1960, l'accès à l'eau courante devient un marqueur de modernité au même titre que l'électricité, la santé ou l'éducation. Dans ce contexte, la création, en 1959, de la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) marque un tournant. En confiant à une entreprise privée la gestion d'un service public essentiel, les autorités ivoiriennes affichent la volonté de combiner performance technique et ambition sociale, tout en plaçant la question de l'eau au cœur de la politique nationale de modernisation.

Pendant plus d'un demi-siècle, la SODECI étend ses activités et accompagne l'équipement progressif du territoire. Son action suit la croissance urbaine, contribue à l'amélioration du cadre de vie et participe à la construction d'un réseau de villes interconnectées. Dans le même temps, elle met au jour des contrastes tenaces entre les villes et les campagnes, entre les centres bien desservis et les périphéries, entre les ménages solvables et les populations modestes. Ces écarts révèlent la difficulté à assurer une répartition équitable d'un bien vital dans un contexte de fortes inégalités socio-spatiales et de mutations économiques rapides.

À partir des années 1980, la crise économique et les politiques d'ajustement structurel remettent en cause les équilibres du modèle ivoirien. Les réformes imposent de nouveaux critères de gestion fondés sur la viabilité financière, réduisent les marges de manœuvre de l'État et renforcent le poids des logiques de rentabilité dans la définition des priorités d'investissement. L'eau, longtemps pensée comme un bien commun à diffuser largement, tend à devenir un service dont les conditions d'accès, les tarifs et les modes de gestion contribuent à accentuer les disparités sociales et territoriales.

Cette étude interroge l'action de la SODECI dans ce cadre et cherche à comprendre dans quelle mesure la gestion concessionnelle de l'eau potable contribue, de 1960 à 2010, à réduire ou à reproduire les inégalités d'accès. En mobilisant les politiques publiques, les conventions de gestion et les données institutionnelles, l'analyse met en lumière les rapports entre logique économique et équité sociale dans la gouvernance du secteur. Elle s'organise en trois parties. La première revient sur les fondements et l'évolution de la politique de l'eau en Côte d'Ivoire de 1960 à 1989. La deuxième examine les réformes structurelles et l'accentuation des inégalités de 1989 à 2002. La troisième analyse enfin l'évolution de la gouvernance du secteur et la persistance des disparités d'accès à l'eau potable de 2002 à 2010.

II. Les Fondements Et L'évolution De La Politique De L'eau En Côte d'Ivoire (1960–1989)

L'étude s'ouvre sur la formation du modèle ivoirien de gestion de l'eau, marqué par la création de la SODECI et la mise en place d'un service public concessionné. Elle s'intéresse ensuite aux politiques d'investissement et d'extension du réseau menées par l'État, avant d'analyser les premières disparités sociales et territoriales révélées par la croissance urbaine et la demande croissante en eau potable.

La mise en place du modèle concessionnel et les débuts de la SODECI

Au moment où la Côte d'Ivoire accède à l'indépendance, l'État choisit de s'appuyer sur un partenariat public-privé pour organiser la distribution de l'eau potable. À la suite d'un appel d'offres lancé par la mairie d'Abidjan en 1959, la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR) obtient la concession des services d'eau et crée la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI), dotée d'un capital de 40 millions de francs CFA et chargée de l'exploitation du service sur le territoire national (A. Koffi, A. Diabagaté, H. G. Konan, 2016, p. 155). L'État conserve la maîtrise de la planification et du contrôle. La SODECI, de son côté, prend en charge la production, la distribution et la facturation de l'eau dans un cadre contractuel inspiré du modèle français d'affermage (A. Koffi, A. Diabagaté, H. G. Konan, 2016, p. 155-156).

Dans un premier temps, l'activité de la SODECI se concentre sur Abidjan, avant de s'élargir aux centres urbains de l'intérieur. Après quelques centres périphériques de la capitale, Bouaké devient en 1966 la première grande ville à passer sous la gestion de la société, suivie de San-Pédro en 1972, puis d'Agboville, Anyama, Daloa, Dimbokro, Oumé et Yamoussoukro en 1973 (J. Saint-Vil, 1983, p. 478). L'entreprise intervient alors sur un réseau hérité de la période coloniale, caractérisé par la vétusté des installations, des pertes importantes et une qualité d'eau jugée médiocre. Le programme de redressement lancé en 1960 combine réalisation de nouveaux forages, pose de canalisations vers les quartiers en expansion et campagne d'équipement en compteurs, qui permet d'installer environ 1.600 compteurs supplémentaires et d'améliorer nettement le rendement du réseau en l'espace d'une quinzaine de mois (A. Koffi, A. Diabagaté, H. G. Konan, 2016, p. 156).

La croissance démographique et l'urbanisation rapide d'Abidjan accentuent ces enjeux. De 1960 et le début des années 1970, la population de la capitale passe d'environ 150.000 à 636.000 habitants ; dans le même temps, le nombre d'abonnés est multiplié par 7,6, la production d'eau par 2,7 et la longueur du réseau par 3,7, passant de 3.947 à 29.902 abonnés et de 11.400 à 31.132 milliers de mètres cubes produits de 1960 à 1972 (A. Koffi, A. Diabagaté, H. G. Konan, 2016, p. 157). Ces évolutions traduisent la capacité de la SODECI à accompagner la dynamique urbaine, tout en révélant les contraintes techniques et financières auxquelles elle est confrontée.

Sur le plan institutionnel, la convention signée en 1960 fixe un cadre contractuel de quinze ans, renouvelable, qui garantit à la SODECI la gestion exclusive du service contre le versement d'une redevance. Le principe de complémentarité est clairement affirmé. L'État finance les infrastructures lourdes et définit la politique sectorielle. La SODECI assure l'exploitation quotidienne, la relation avec les usagers et une partie des investissements d'extension (A. Koffi, A. Diabagaté, H. G. Konan, 2016, p. 157-158). Ce dispositif est consolidé par le traité d'affermage de 1974, qui étend la gestion de la SODECI à l'ensemble des centres de l'intérieur, dans le cadre du Programme national de l'hydraulique (A. Koffi, A. Diabagaté, H. G. Konan, 2016, p. 157-158).

Le modèle concessionnel favorise en outre la constitution progressive d'une expertise locale. Dès le milieu des années 1970, la SODECI investit dans la formation de techniciens, d'ingénieurs et de cadres ivoiriens, réduisant le recours à l'assistance technique étrangère et renforçant sa légitimité comme opérateur de référence dans le domaine de l'eau (A. Koffi, A. Diabagaté, H. G. Konan, 2016, p. 158).

Ainsi, la mise en place du modèle concessionnel témoigne de la volonté des autorités ivoiriennes de bâtir un service public de l'eau à la fois performant et durable. En associant l'État et une société privée nationale, le pays inaugure un système qui combine contrôle politique et efficacité économique, et qui jette les bases de l'essor de la desserte en eau potable sur l'ensemble du territoire. La logique d'expansion et d'aménagement du territoire qui en découle conduit à la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses d'investissement et d'extension du réseau, soutenues par l'État tout au long des années 1970 et 1980.

Les politiques publiques de l'eau et les efforts d'extension du réseau

Dans les années 1970, la politique nationale de l'eau devient un pilier de la stratégie de développement économique et social. Le gouvernement associe l'accès à l'eau potable à l'amélioration de la santé publique et à la productivité, au même titre que l'éducation ou la santé. Le lancement, à partir de 1973, du Programme national d'hydraulique humaine (PNHH), puis sa mise en œuvre effective au milieu de la décennie, marque ce tournant. La création d'une Direction centrale de l'hydraulique au sein du ministère des Travaux publics et du Fonds national de l'hydraulique, alimenté par une fraction du tarif de l'eau, fournit un cadre institutionnel et financier pour financer des châteaux d'eau, des stations de pompage et des réseaux d'adduction destinés à accompagner l'urbanisation rapide et la création de nouvelles communes (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 15-16).

Dans ce dispositif, la coopération entre la SODECI et l'administration ivoirienne se renforce. En 1974, l'État confie à la SODECI l'exploitation de l'ensemble des réseaux urbains, afin d'harmoniser les tarifs et d'améliorer la performance des réseaux de l'intérieur. La société participe alors étroitement à la programmation des équipements collectifs et à l'extension des réseaux dans les principaux centres urbains. À Abidjan, le nombre de branchements domestiques progresse très rapidement, passant de 3.802 en 1960 à 75.645 en 1980. Le taux de desserte approche alors 80% des habitants, grâce à un programme d'investissement d'environ 40 millions de dollars par an au cours des années 1970, largement financé par l'emprunt public et les subventions budgétaires (G. Clarke, C. Ménard, 2000, p. 8-9). Dans les grandes villes de l'intérieur, la concession unique permet également permet également de densifier les réseaux, et dans le même temps des bornes-fontaines sont installées dans les quartiers populaires pour assurer un minimum de service aux ménages non raccordés.

Les politiques publiques ne se limitent pas à l'investissement. Elles portent aussi sur la tarification. Au milieu des années 1970, l'État met en place un tarif national unique pour l'ensemble des villes desservies par la SODECI. Cette structure tarifaire repose sur un système de tranches progressives qui vise à subventionner la consommation dite sociale des ménages à faibles revenus par les usagers à forte consommation. À la fin des années 1970, une tranche sociale à prix réduit est appliquée aux premiers mètres cubes consommés, tandis que le plein tarif augmente pour les volumes supérieurs. Dans le même temps, une part croissante du prix du mètre cube est affectée au Fonds national de l'hydraulique, puis au Fonds national de l'eau et au Fonds de développement de l'eau, qui financent les extensions de réseau et les branchements promotionnels dans les villes moyennes (G. Clarke, C. Ménard, 2000, p. 9 ; Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 17-18).

Les résultats apparaissent rapidement dans les grandes agglomérations. À Abidjan, la combinaison d'investissements soutenus et d'une politique de branchements à coût réduit permet d'accroître fortement le nombre d'abonnés et la part de la population desservie. Au milieu des années 1980, l'accès à l'eau potable par branchement ou par borne-fontaine devient l'un des symboles du « miracle ivoirien » et de la modernisation urbaine, dans un contexte où la croissance économique fournit encore à l'État les moyens de soutenir les subventions croisées entre Abidjan et les autres villes (G. Clarke, C. Ménard, 2000, p. 8-9).

Cette dynamique reste pourtant inégalement répartie dans l'espace national. Les investissements se concentrent surtout sur Abidjan et les principales villes, alors que les centres secondaires et, plus encore, les zones rurales bénéficient plus lentement du PNHH. Malgré la multiplication des forages et des pompes à motricité humaine à partir de la seconde moitié des années 1970, l'hydraulique rurale souffre de faiblesses récurrentes en matière de maintenance et de financement. Le nombre de points d'eau modernes pris en charge par la SODECI passe ainsi d'environ 1.000 en 1975 à 4.500 en 1981, mais cette progression met en péril l'équilibre financier du secteur et conduit l'État à transférer une partie des coûts d'entretien vers les communautés villageoises au début des années 1980 (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 16-18). La priorité donnée aux réseaux urbains contribue dès lors à approfondir les déséquilibres régionaux et à inscrire dans la durée des inégalités d'accès à l'eau potable entre populations urbaines et rurales.

En définitive, la politique d'extension du réseau conduite durant les années 1970 et 1980 illustre le volontarisme de l'État ivoirien et la place centrale accordée à la SODECI dans la mise en œuvre du service public de l'eau. Elle contribue à une amélioration spectaculaire de la desserte dans les grandes villes, mais laisse subsister, voire se creuser, les fractures spatiales et sociales qui structurent encore l'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire.

Les premières disparités territoriales et sociales d'accès

Malgré les progrès réalisés dans l'extension du réseau d'eau potable, l'accès au service reste très inégal selon les espaces et les groupes sociaux. Les investissements publics et les efforts de la SODECI se concentrent d'abord sur Abidjan et les principales villes de l'intérieur, où la densité de population et la solvabilité des usagers garantissent la rentabilité des ouvrages. En milieu rural, la politique hydraulique repose sur la multiplication des forages et des pompes à motricité humaine, mais la capacité de l'État à entretenir ces équipements demeure limitée. En 1987, un bilan du Programme national d'hydraulique humaine recense environ 240 localités équipées d'adductions d'eau potable et près de 12.000 pompes réparties dans 7.500 villages, dont près des deux tiers sont déjà en panne, ce qui réduit fortement le niveau de service en zone rurale (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 16). Cette situation traduit une fracture durable entre un réseau urbain relativement performant et un monde rural encore dépendant de points d'eau souvent défectueux.

À l'intérieur même des villes, les disparités se renforcent entre quartiers centraux et périphéries populaires. Les enquêtes menées à la fin des années 1990 dans plusieurs villes ivoiriennes montrent qu'à Abidjan une part importante de la population vit dans des quartiers « sous-équipés » ou « précaires », mal desservis par le réseau formel (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 9-11). Les zones centrales, anciennement loties, bénéficient d'un taux élevé de branchements individuels et d'un service relativement régulier. À l'inverse, les quartiers périphériques, souvent issus de lotissements récents ou d'occupations spontanées, restent tributaires des bornes-fontaines collectives ou de quelques points de distribution isolés. Cette géographie inégale de l'équipement renforce les écarts entre ménages selon leur lieu de résidence et leur position dans l'espace urbain.

Les inégalités d'accès s'expliquent aussi par la structure sociale des abonnés. Le coût initial du branchement représente, pour un ménage modeste, un investissement particulièrement lourd. Une étude consacrée au service de l'eau pour les populations pauvres dans les villes ivoiriennes souligne que le branchement individuel non subventionné coûte entre 125.000 et 185.000 F CFA, alors que le dispositif de « branchements sociaux » mis en place à la fin des années 1980 ramène la contribution des ménages à un peu moins de 20.000 F CFA (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 12-13). Même atténué par ces mesures, le coût reste élevé rapporté aux revenus des travailleurs urbains précaires, ce qui exclut de nombreux ménages du réseau formel et réserve le branchement individuel aux catégories les plus favorisées.

Cette exclusion alimente le développement de formes parallèles d'approvisionnement. Dans les quartiers populaires d'Abidjan comme dans d'autres villes africaines, de petits opérateurs indépendants (gestionnaires de bornes-fontaines, revendeurs d'eau au seau, transporteurs à charrette) assurent une part essentielle du service pour les familles pauvres (B. Collignon, M. Vézina, 2000, p. 2-4, p. 8-10). Ces opérateurs interviennent précisément dans les zones où la SODECI hésite à investir ou à multiplier les branchements, parce que la densité est faible, le statut foncier incertain ou la capacité de paiement jugée insuffisante. Ils proposent un service flexible, adapté à des consommations de faible volume, mais à un prix au litre souvent plus élevé que pour les ménages raccordés au réseau. La segmentation du service de l'eau s'inscrit ainsi dans une économie urbaine duale, où les plus pauvres paient plus cher une eau moins sécurisée.

Les travaux récents menés dans des villes secondaires comme Vavoua confirment la persistance de ces inégalités socio-spatiales. Ils montrent que les quartiers périphériques les plus pauvres restent exposés à un accès limité à l'eau potable et à des risques accrus de maladies hydriques, en raison du recours obligé à des points d'eau précaires ou à des sources de surface (M. Coulibaly, D. F. Ake-Awomon, D. Traoré, 2022, p. 214-220). Ces constats éclairent rétrospectivement les années 1970-1980 en montrant que la logique économique du modèle concessionnel privilégie les zones rentables et laisse en marge une partie importante de la population urbaine et rurale. Les écarts d'accès à l'eau potable deviennent ainsi un révélateur des inégalités socio-spatiales qui se creusent en Côte d'Ivoire avant même la grande crise des années 1980.

Les déséquilibres territoriaux et sociaux observés à cette période marquent un tournant dans l'histoire du service public de l'eau. Ils préparent la phase suivante, dominée par la crise économique, les programmes d'ajustement structurel et la redéfinition du rôle de l'État, qui tendent à renforcer les logiques de rentabilité au détriment des objectifs d'égalisation de l'accès et accentuent les inégalités.

III. Les Réformes Structurelles Et L'accentuation Des Inégalités (1989–2002)

L'analyse met en lumière les transformations majeures du service public de l'eau à la suite de la crise économique de la fin des années 1980. Elle revient sur les effets économiques et sociaux des programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions financières internationales, puis sur la contraction des investissements publics et la sélectivité des branchements qui en découlent. Elle s'achève sur l'examen des écarts croissants entre les centres urbains mieux desservis et les zones périphériques ou rurales, où les inégalités d'accès à l'eau potable se renforcent.

Les effets économiques et sociaux des ajustements structurels

La crise économique qui touche la Côte d'Ivoire à la fin des années 1980 constitue un tournant pour l'ensemble des services publics, y compris celui de l'eau. La chute durable des cours du cacao et du café, combinée à l'endettement extérieur, réduit fortement les marges de manœuvre budgétaires de l'État. Les Programmes d'ajustement structurel négociés avec le FMI et la Banque mondiale au cours des années 1980 entrent pleinement en vigueur à partir de 1989 et entraînent une contraction rapide des dépenses publiques de fonctionnement ainsi qu'une réorientation des politiques sectorielles (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 16). Dans ce contexte, le secteur de l'eau est identifié comme un domaine prioritaire de réforme, notamment à travers le *Water Supply and Sanitation Sector Adjustment Program* approuvé en 1990 (World Bank, 1994, p. 16-18).

Les mesures adoptées visent d'abord à restaurer l'équilibre financier du secteur. La Banque mondiale encourage une restructuration autour de quelques objectifs, en particulier la maîtrise des coûts d'exploitation, la rationalisation des investissements, l'amélioration de la collecte des créances publiques et l'adaptation de la politique tarifaire afin d'assurer, au minimum, la couverture des charges et du service de la dette (World Bank, 1994, p. 18-19). En Côte d'Ivoire, cette logique se traduit, au début des années 1990, par la consolidation du rôle de la SODECI et par la mise en œuvre effective de la concession unique de vingt ans, déjà définie à la fin de la décennie précédente. L'entreprise privée devient responsable non seulement de l'exploitation, mais aussi d'une partie des investissements, tandis que l'État recentre son intervention sur la régulation et la mobilisation de financements via les fonds dédiés FNE et FDE (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 16-17).

Sur le plan social, ces réformes s'accompagnent d'une recomposition des mécanismes de solidarité. La politique de branchements subventionnés est maintenue, mais de manière plus sélective, et les dispositifs de

tarification sont révisés pour concilier recouvrement des coûts et accessibilité pour les ménages modestes. Les travaux de D. Diakitè, A. Semenov et A. Thomas montrent que la structure tarifaire ivoirienne repose sur un système de tranches censé protéger les petits consommateurs tout en faisant contribuer davantage les gros usagers, mais que cette architecture reste fragile face aux contraintes de rentabilité (D. Diakitè, A. Semenov, A. Thomas, 2009, p. 259-262). En pratique, la réduction des subventions budgétaires et la recherche d'autonomie financière pèsent particulièrement sur les ménages à faibles revenus, qui consacrent une part croissante de leurs ressources à la facture d'eau ou se tournent vers des sources alternatives.

La question du coût d'accès au réseau illustre ces tensions. Une étude menée pour le Programme Solidarité Eau dans les villes ivoiriennes montre que, si le « branchement subventionné » permet d'abaisser la contribution initiale de l'abonné à environ 19.305 F CFA, le coût d'un branchement normal reste proche de 160.000 F CFA, sans compter la caution exigée pour certains usagers comme les revendeurs (200.000 F CFA) (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 8, p. 13-14, p. 20). Dans les quartiers précaires et périurbains, les investissements complémentaires nécessaires pour tirer la canalisation du compteur jusqu'au domicile peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers de francs, ce qui rend l'accès au réseau particulièrement difficile pour les familles pauvres (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 18-21). Ces contraintes économiques expliquent le recours massif à la revente d'eau et aux points d'eau informels, formes d'adaptation qui restent plus coûteuses et moins sécurisées sur le plan sanitaire.

Les ajustements structurels modifient également la gouvernance du secteur. D'un côté, l'appui des bailleurs contribue à renforcer certaines capacités techniques et à rationaliser les structures de gestion, notamment à travers le rôle central confié à la Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx) pour la supervision des investissements (World Bank, 1994, p. 12-13). De l'autre, la montée en puissance de la SODECI dans un contexte de désengagement budgétaire de l'État s'inscrit dans un mouvement plus général de privatisation et de délégation de services urbains en Afrique, promu par les politiques d'ajustement structurel. Les analyses du Programme Solidarité Eau montrent que ce type de privatisation ne s'accompagne pas automatiquement d'une extension du service vers les petites villes ou les quartiers populaires et tend plutôt à privilégier les usagers « bons payeurs » (C. Le Jallé, 1998, p. 41-42).

Au total, les réformes inspirées par l'ajustement structurel redéfinissent l'équilibre entre objectifs économiques et sociaux dans le secteur de l'eau. En donnant la priorité à la viabilité financière, elles contribuent à stabiliser certains indicateurs de gestion, mais au prix d'une fragilisation des mécanismes de redistribution hérités de la période antérieure. Les ménages urbains solvables bénéficient relativement mieux de la continuité du service, tandis que les populations pauvres, en particulier dans les zones périphériques ou rurales, se heurtent à des coûts d'accès élevés et à une offre de service plus aléatoire. Cette recomposition des priorités installe durablement une géographie inégale de l'accès à l'eau potable, qui s'affirme plus nettement dans la décennie 1990 et au début des années 2000.

La contraction des investissements publics et la sélectivité des branchements

La mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel entraîne une réduction significative des ressources publiques consacrées au secteur de l'eau. Après la période d'« âge d'or » des années 1970, durant laquelle les investissements annuels dans l'hydraulique urbaine atteignent en moyenne 40 millions de dollars, principalement financés par l'emprunt public et les subventions budgétaires (G. Clarke, C. Ménard, 2000, p. 6), la crise des années 1980 oblige l'État à revoir ses priorités. Dès le début de cette décennie, la dégradation de la situation économique se traduit par une baisse importante du budget de fonctionnement et par l'arrêt progressif de la prise en charge directe de la maintenance des pompes rurales à motricité humaine (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 16). Lorsque les programmes d'ajustement entrent pleinement en vigueur à partir de 1989, le Fonds national de l'hydraulique puis le Fonds national de l'eau connaissent des difficultés croissantes, et le financement des investissements bascule de plus en plus vers les ressources internes du secteur et l'endettement au cours des années 1990 (World Bank, 1994, p. 11).

Dans ce contexte, l'État se retire peu à peu du financement direct des extensions de réseau et confie à la SODECI un rôle accru dans la mobilisation des ressources nécessaires à la continuité du service. Le Programme d'ajustement du secteur de l'eau et de l'assainissement, mis en place au début des années 1990, insiste sur la nécessité de contenir les dépenses d'investissement, de mieux cibler les projets et de privilégier la densification des réseaux existants plutôt que l'ouverture de nouvelles dessertes (World Bank, 1994, p. 11, p. 18-19). Les projets d'adduction en milieu rural ou dans les petites villes sont souvent reportés ou réalisés de façon partielle, faute de financements suffisants, alors que les travaux de renforcement des réseaux se concentrent sur les grandes agglomérations où la demande est plus solvable (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 16-18).

Dans le même temps, la politique de branchements évolue vers une plus grande sélectivité. La SODECI et les autorités publiques privilégient les quartiers lotis, les zones industrielles et les secteurs résidentiels à revenu moyen ou élevé, où la capacité de paiement et la densité d'abonnés garantissent un retour financier plus rapide. Les études menées dans les années 1990 sur les services d'eau pour les populations à faibles revenus montrent que les quartiers sous-équipés et les quartiers précaires restent largement en marge des programmes d'extension ;

les coûts complémentaires de viabilisation (voirie, prolongement de réseau, aménagement de parcelles) constituent un frein majeur au raccordement, même lorsque le branchement lui-même est partiellement subventionné (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 8-9, p. 18-21). Les demandes venant des zones périphériques ou rurales sont traitées avec retard, voire écartées, dès lors que la densité de population ou la solvabilité des usagers ne permettent pas d'atteindre les seuils de rentabilité exigés.

La logique économique devient alors prédominante dans l'évaluation des projets. Les analyses de la Banque mondiale et des experts du secteur soulignent que les décisions d'investissement s'appuient de plus en plus sur des critères de coût-bénéfice et sur des objectifs explicites de recouvrement des coûts à travers la tarification et la réduction des subventions croisées (World Bank, 1994, p. 11, p. 18-19 ; G. Clarke, C. Ménard, 2000, p. 17-34). Les mécanismes de solidarité territoriale qui avaient permis, durant les années 1970 et 1980, de financer l'hydraulique rurale et les centres secondaires grâce aux excédents d'Abidjan se fragilisent au cours de la période 1989–2002. La SODECI se voit assigner la tâche de préserver son équilibre financier dans un environnement où les apports budgétaires de l'État deviennent incertains, ce qui l'incite à concentrer ses efforts sur les segments les plus rentables du marché de l'eau.

Ce désengagement progressif de l'État et cette réorientation des priorités d'investissement entraînent une reconfiguration du territoire du service. Les infrastructures vieillissent plus rapidement dans les zones peu rentables, les programmes de réhabilitation sont différés et les taux de desserte stagnent ou progressent lentement en milieu rural et dans les périphéries urbaines, tandis que les régions les plus riches continuent de bénéficier d'une amélioration de la qualité et de la continuité du service (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 16-18). Les disparités régionales et sociales qui en résultent annoncent une fragmentation croissante du service de l'eau, marquée par l'opposition entre un réseau formel performant dans les centres urbains solvables et des formes d'accès plus précaires dans les zones défavorisées.

Les écarts croissants entre centres urbains et zones périphériques

Les réformes économiques des années 1990 accentuent les déséquilibres territoriaux dans la distribution de l'eau potable. Les grands centres urbains continuent de bénéficier d'un service relativement sécurisé, alors que les périphéries et les petites agglomérations voient leur desserte se fragiliser. Les travaux consacrés à l'agglomération abidjanaise montrent qu'à la fin des années 1990, près de 95% des ménages de la capitale déclarent avoir accès à l'eau potable, pour un taux urbain national d'environ 43,5%, ce qui souligne un fort contraste entre Abidjan et le reste du pays (W. G. Koukougnon, J. Aloko-N'Guessan, 2015, p. 9-11). Cette situation ne profite toutefois pas de manière uniforme à l'ensemble du territoire urbain et renforce l'écart entre les quartiers centraux bien équipés et les zones périphériques.

À l'intérieur d'Abidjan, les disparités entre communes et entre types de quartiers deviennent plus visibles au cours de la période 1989-2002. Les secteurs centraux et aisés se caractérisent par la présence de branchements individuels et par une continuité relative du service. À l'inverse, de nombreux quartiers populaires et périphériques dépendent des bornes-fontaines collectives de revendeurs ou de branchements partagés. Les études menées sur les populations à faibles revenus dans les villes ivoiriennes montrent que la revente de voisinage et les branchements collectifs deviennent des modes d'accès dominants, mais à un coût unitaire plus élevé pour les ménages pauvres, en particulier dans les quartiers sous-équipés et les lotissements récents (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 13-16, p. 18-21). Cette configuration confirme que la sélectivité des branchements et la priorité accordée aux zones solvables se traduisent, dès les années 1990, par une pénalisation économique des périphéries urbaines.

Les villes secondaires connaissent des évolutions comparables, même si les configurations locales diffèrent. La priorité donnée à la consolidation de la desserte dans la capitale et dans quelques grands centres accentue la vulnérabilité des réseaux dans des agglomérations comme Daloa ou Korhogo. Les travaux menés sur Daloa montrent que la croissance urbaine et l'étalement périphérique ne s'accompagnent pas toujours d'un renforcement proportionné des infrastructures d'eau, ce qui se traduit par des coupures fréquentes, une inconstance du service et le recours à des solutions alternatives d'approvisionnement dans les nouveaux quartiers au tournant des années 2000 (W. G. Koukougnon, 2012, p. 15-18 ; A. Diabagaté, G. H. Konan, A. Koffi, 2016, p. 347-349). Les capacités limitées de financement des communes et la dépendance à l'égard de projets ponctuels contribuent à maintenir ces villes dans une position intermédiaire, mieux loties que les campagnes mais loin du niveau de service observé dans le cœur de l'agglomération abidjanaise.

Les écarts entre espaces urbains et zones rurales se creusent également. Depuis les années 1970, la politique d'hydraulique villageoise repose sur l'installation de forages équipés de pompes à motricité humaine, mais la maintenance de ces équipements est souvent laissée à la charge de comités locaux disposant de ressources financières et techniques limitées. Dès les années 1990, plusieurs diagnostics soulignent la montée du nombre de pompes hors service et la difficulté à assurer les réparations courantes, ce qui réduit progressivement le niveau réel de desserte en milieu rural (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 16-18). Dans ces conditions, nombre de villages retournent vers des sources traditionnelles d'approvisionnement (puits non protégés, mares,

cours d'eau) avec des risques sanitaires élevés, alors que quelques localités proches des grands axes bénéficient de projets ciblés de réhabilitation ou d'extension des réseaux.

Ces disparités territoriales traduisent la fragmentation progressive du service public de l'eau en Côte d'Ivoire au cours de la période 1989-2002. La combinaison du désengagement budgétaire de l'État, de la priorité accordée aux zones solvables et des difficultés de maintenance en milieu rural aboutit à un paysage contrasté où coexistent un service relativement performant dans les centres urbains bien dotés, une desserte précaire dans les quartiers périphériques et une couverture très inégale dans les campagnes. Les écarts d'accès observés entre les centres et les marges deviennent ainsi l'expression d'une inégalité structurelle qui met à l'épreuve le modèle concessionnel ivoirien et prépare les recompositions de gouvernance engagées après 2002.

IV. L'évolution De La Gouvernance Du Secteur De L'eau Et La Persistance Des Disparités (2002–2010)

L'analyse aborde la recomposition du secteur de l'eau au début des années 2000 dans un contexte de réformes institutionnelles et de relance des programmes publics. Elle met en évidence les nouveaux dispositifs d'hydraulique urbaine et rurale adoptés par l'État et la SODECI, la continuité du modèle concessionnel à travers une gouvernance renouvelée, ainsi que le bilan des politiques de réduction des inégalités d'accès mises en œuvre au cours de la décennie.

Les nouveaux programmes d'hydraulique urbaine et rurale

Le début des années 2000 marque un regain d'intérêt pour les politiques publiques de l'eau en Côte d'Ivoire. Après une décennie marquée par la contraction des investissements et l'augmentation des inégalités d'accès, l'État cherche à relancer les programmes d'hydraulique urbaine et rurale, dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les bilans réalisés au milieu et à la fin des années 2000 montrent en effet que la proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau « meilleure » passe de 51,2% en 2002 à 61% en 2008, avec 73% de couverture en milieu urbain contre 50% en milieu rural, ce qui traduit à la fois des efforts de réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable et la persistance d'importants déséquilibres territoriaux (PNUD, 2010, p. 62-63).

En milieu urbain, la relance de la politique de l'eau s'appuie sur une réforme de la gouvernance du secteur. Dans le prolongement des ajustements structurels, l'État crée en 2006 l'Office national de l'eau potable (ONEP) par le décret n°2006-274 du 23 août 2006, avec pour mission d'« *apporter à l'État et aux collectivités territoriales son assistance pour assurer l'accès à l'eau potable des populations sur l'ensemble du territoire* » et pour assurer la planification de l'offre, la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements et la gestion financière des fonds FNE et FDE (République de Côte d'Ivoire, 2006, p. 2-3). À partir de 2007, la SODECI n'est plus concessionnaire mais fermier. Un contrat d'affermage de quinze ans lui confie l'exploitation des ouvrages. L'ONEP devient l'outil opérationnel de l'État pour la programmation et le suivi des investissements (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 18). Cette recomposition institutionnelle vise à sécuriser le financement du secteur et à orienter les programmes de renforcement de l'hydraulique urbaine vers les centres les plus déficitaires.

En même temps, le gouvernement réactive la politique d'hydraulique villageoise et d'hydraulique villageoise améliorée, engagée depuis les années 1970 mais fortement affectée par les crises successives. Les bilans consolidés des années 2000 indiquent que l'hydraulique urbaine dessert alors 749 localités sur 1.194 éligibles, soit un taux de couverture de 63%, pour 670.904 abonnés et une production annuelle d'environ 181 millions de m³. En hydraulique villageoise améliorée, seulement 243 localités sont équipées sur 1.875 éligibles, soit 13% de couverture, tandis qu'en hydraulique villageoise on compte 16.665 points d'eau modernes en service sur 22.225 forages réalisés dans le cadre du Programme national d'hydraulique villageoise, ce qui permet de couvrir environ 77% des besoins théoriques (République de Côte d'Ivoire, 2012, p. 113). Ces chiffres, qui résultent d'une accumulation de programmes depuis les années 1970, montrent néanmoins que les efforts sont poursuivis au cours des années 2000 pour rattraper les retards en milieu rural, même si la progression reste incomplète.

Ces programmes d'hydraulique urbaine et rurale se heurtent cependant à des contraintes structurelles et politiques. La crise sociopolitique qui éclate en 2002 fragilise durablement les capacités d'intervention de l'État, en particulier dans les zones Centre-Nord-Ouest, où l'entretien des ouvrages devient très difficile. Les diagnostics réalisés à la fin des années 2000 soulignent un « retard d'investissement » dans l'hydraulique humaine, responsable d'une dégradation généralisée des infrastructures et d'une explosion du taux de panne des points d'eau en milieu rural (PNUD, 2010, p. 62-63). Ces bilans montrent également un taux de panne d'environ 55% en hydraulique villageoise, soit plus de 9.000 pompes à motricité humaine hors service sur les 16.665 recensées, ce qui met en évidence l'ampleur des difficultés accumulées pendant les années 2000 (République de Côte d'Ivoire, 2012, p. 113).

Le retour de l'État dans la planification du secteur se traduit aussi par un effort de réflexion stratégique. L'ONEP organise en août 2009 les États généraux de l'eau potable, qui insistent sur la nécessité de renforcer le

cadre de planification et de programmation, d'accroître les investissements et d'assurer l'équilibre financier du secteur (PNUD, 2010, p. 63 ; Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 18). Dans le même mouvement, les autorités élaborent un projet de Politique nationale de l'eau potable et actualisent le mécanisme financier autour des fonds FDE et FNE, même si plusieurs textes d'application et le contrat-plan entre l'État et l'ONEP ne sont pas encore adoptés à la fin de la décennie (République de Côte d'Ivoire, 2012, p. 114). Cette recomposition institutionnelle confirme la continuité du modèle concessionnel, tout en cherchant à réaffirmer le rôle de l'État comme régulateur et garant d'une meilleure équité territoriale dans l'accès à l'eau potable.

La continuité du modèle concessionnel et les disparités régionales

Malgré les réformes institutionnelles engagées au début des années 2000, la Côte d'Ivoire maintient le modèle concessionnel mis en place depuis l'indépendance. La SODECI demeure l'opérateur unique du service public de l'eau potable en milieu urbain. Le partenariat public-privé est formalisé par un contrat de délégation qui confie à la SODECI l'exploitation, l'entretien courant et une partie du renouvellement des ouvrages appartenant à l'État. Dans son Rapport de développement durable publié en 2015, la SODECI indique intervenir comme délégataire du service public de l'eau potable dans plus de 70 centres urbains, ce qui confirme, au terme de la décennie 2000, la continuité d'un modèle de gestion confié à un opérateur privé spécialisé (SODECI, 2015, p. 4, p. 8-9).

Cette continuité institutionnelle garantit une certaine stabilité technique et financière, mais elle ne suffit pas à résorber les déséquilibres hérités de la période d'ajustement structurel. Le Rapport de diagnostic du secteur de l'eau potable souligne que les principes d'uniformité affichés (même tarif pour un même niveau de service sur l'ensemble du territoire) ne sont réellement respectés qu'en milieu urbain. Dans de nombreuses zones rurales, le service d'eau potable est absent ou plus coûteux qu'en ville, et les usagers non raccordés paient parfois davantage que les ménages disposant d'un branchement à domicile (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 8-9). De plus, certaines localités qui devraient relever de l'hydraulique urbaine ou de l'hydraulique villageoise améliorée restent équipées de simples pompes à motricité humaine, dont la maintenance est aléatoire (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 9).

Les disparités régionales se renforcent dans ce cadre. Les grandes villes du sud et du centre (Abidjan en premier lieu, mais aussi Bouaké, San Pedro ou Daloa) concentrent l'essentiel des infrastructures modernes de production et de traitement, ainsi que les principaux projets de renforcement de la capacité installée. À l'inverse, les régions du nord et de l'ouest demeurent partiellement desservies, avec des réseaux vétustes ou incomplets et un recours fréquent à des solutions d'appoint. Les travaux d'A. Diabagaté, G. H. Konan et A. Koffi sur l'agglomération abidjanaise montrent que les programmes décidés à la fin des années 2000 (Programme présidentiel d'urgence, plan gouvernemental d'urgence hydraulique) améliorent la desserte de certains quartiers de la capitale, mais laissent persister de fortes inégalités avec les communes périphériques et les villes de l'intérieur, où les coupures et les approvisionnements alternatifs restent fréquents (A. Diabagaté, G. H. Konan, A. Koffi, 2016, p. 347-352).

L'instabilité politico-militaire qui marque la période 2002–2007, limite par ailleurs la capacité de l'État à exercer un contrôle homogène sur l'ensemble du territoire. Dans plusieurs régions, la SODECI continue d'assurer la fourniture d'eau potable dans un contexte de supervision administrative réduite, ce qui accentue les écarts de qualité et de continuité du service entre les zones sous contrôle gouvernemental effectif et les espaces périphériques (A. Diabagaté, G. H. Konan, A. Koffi, 2016, p. 347-349 ; Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 9-10). Le même diagnostic insiste sur le fait que le budget de l'État et des collectivités territoriales ne permet ni de réaliser tous les investissements nécessaires ni d'assurer un suivi rapproché du service public, ce qui laisse perdurer des différences marquées de conditions d'accès entre régions (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 9-10).

Dans le même temps, la tarification évolue lentement et reste largement orientée vers l'objectif d'équilibre financier du secteur. Le rapport MWH souligne que les pratiques tarifaires ne prennent pas toujours en compte les situations spécifiques des usagers vulnérables. En milieu rural, certains ménages non raccordés paient l'eau plus cher au point d'eau collectif ou auprès de revendeurs que les abonnés urbains alimentés par un branchement individuel (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 8-9). Les dispositifs de branchements sociaux et de bornes-fontaines, présentés comme des instruments de solidarité, peinent à compenser ces déséquilibres, comme l'illustrent les enquêtes menées dans les quartiers populaires d'Abidjan, où la revente d'eau et les branchements partagés restent des pratiques largement répandues (A. Diabagaté, G. H. Konan, A. Koffi, 2016, p. 353-356).

Ainsi, la persistance du modèle concessionnel et la prééminence des critères économiques aboutissent à un système relativement performant dans les centres urbains solvables, mais peu armé pour réduire les inégalités territoriales d'accès à l'eau potable. La gouvernance du secteur reste dominée par une logique contractuelle qui privilégie la performance technique et financière au détriment de mécanismes contraignants de redistribution spatiale. À la fin des années 2000, les disparités régionales et sociales apparaissent comme l'un des principaux

angles morts du modèle ivoirien de délégation de service public, malgré les efforts de relance des programmes engagés au cours de la décennie.

Le bilan des politiques de réduction des inégalités d'accès à l'eau

À la fin des années 2000, l'évaluation des politiques publiques dans le secteur de l'eau met en évidence des résultats contrastés. Les programmes d'hydraulique urbaine et rurale relancés au début des années 2000 permettent la réalisation de nouveaux forages, la réhabilitation de nombreux ouvrages et un certain renforcement des capacités de production dans les grandes villes. Le rapport de diagnostic du secteur de l'eau potable réalisé pour l'ONEP souligne ainsi la multiplication des investissements en adduction urbaine et en hydraulique villageoise, tout en insistant sur la fragmentation des initiatives et sur les difficultés de coordination entre les acteurs publics, privés et communautaires (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 32-33, p. 75-78). De même, le deuxième rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement insiste sur les progrès réalisés en matière d'accès à l'eau, mais évoque la lenteur de la mise en œuvre et les contraintes économiques et institutionnelles qui limitent la portée de ces programmes (PNUD, 2010, p. 86-87).

Les indicateurs de performance traduisent clairement ces limites. En 2008, la proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau potable est estimée à environ 61% au niveau national, avec un taux de couverture d'environ 73% en milieu urbain contre seulement 50% en milieu rural (République de Côte d'Ivoire, 2012, p. 166). Les objectifs officiels pour 2015, fixés au cours des années 2000 à 80% de couverture en milieu urbain et 60% en milieu rural, montrent l'ampleur de l'effort à fournir pour réduire les écarts territoriaux. Les diagnostics sectoriels soulignent par ailleurs que, dans plusieurs régions, les ouvrages réalisés au cours des années 2000 tombent rapidement en panne faute de dispositifs de maintenance structurés et de financement pérenne, en particulier pour les pompes à motricité humaine gérées par des comités villageois (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 75-78).

Sur le plan social, les politiques de réduction des inégalités peinent à atteindre les populations les plus vulnérables. Les dispositifs de branchements sociaux instaurés dans les années 1970 ne sont pas systématiquement réactivés et les mécanismes de subvention restent insuffisants au regard de la demande. Les travaux consacrés aux services d'eau pour les populations à faibles revenus montrent que les coûts de branchement et les frais de viabilisation continuent de représenter un obstacle majeur pour les ménages pauvres, qui se tournent vers des solutions informelles telles que bornes-fontaines communautaires, revente de voisinage, petits réseaux privés de quartier (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 13-16, p. 18-21). Des études menées à Abidjan dans les années 2000 confirment que ces formes d'approvisionnement restent très répandues dans les quartiers périphériques et que le prix effectif de l'eau y est souvent plus élevé pour les ménages non raccordés que pour ceux bénéficiant d'un branchement individuel (A. Diabagaté, G. H. Konan, A. Koffi, 2016, p. 347-353).

Malgré ces difficultés, certaines avancées méritent d'être soulignées. Le renforcement progressif des structures nationales de pilotage, en particulier autour de l'Office national de l'eau potable et de la Direction générale de l'eau, contribue à une meilleure visibilité des enjeux de gouvernance, tandis que les partenaires techniques et financiers soutiennent la mise en place de cadres de concertation entre l'État, la SODECI et les collectivités locales (Montgomery Watson Harza (MWH), 2015, p. 25-27, p. 43-45). En outre, les campagnes de sensibilisation menées par les ONG et les associations communautaires participent à la diffusion d'une culture de gestion durable des ressources hydriques et de contrôle citoyen des services, même si leur impact reste inégal selon les territoires.

Le bilan de la décennie 2000 révèle ainsi la double réalité du modèle ivoirien de gestion de l'eau. D'un côté, la continuité du service dans les grands centres urbains et la relative stabilité institutionnelle confirment la solidité du partenariat entre l'État et la SODECI. De l'autre, la persistance de déséquilibres sociaux et territoriaux témoigne des limites d'un système où la logique de viabilité économique et de performance contractuelle l'emporte encore sur les impératifs de justice sociale et de cohésion territoriale. Cette tension durable entre efficacité technique et équité d'accès constitue l'un des traits marquants du modèle concessionnel ivoirien et éclaire les enjeux actuels de la gouvernance des services publics en Afrique.

V. Conclusion

L'étude de l'action de la SODECI de 1960 à 2010 met en évidence la continuité d'un modèle original de gestion du service public de l'eau en Côte d'Ivoire. Conçue au moment de l'indépendance, la concession accordée à une société privée nationale traduit la volonté des autorités de concilier efficacité économique et justice sociale. Ce partenariat public-privé permet d'étendre rapidement la desserte en eau potable, surtout dans les centres urbains, et contribue à faire de ce service un symbole du progrès et de la modernisation du pays. Cependant, cet équilibre initial repose sur une tension permanente entre rentabilité et mission sociale. Cette tension apparaît dès la fin des années 1970 et se renforce avec la crise économique des années 1980, puis avec les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre à partir de 1989. En privilégiant la logique financière et en réduisant les investissements publics, ces réformes bouleversent la gouvernance du secteur, fragilisent la dimension

redistributive du modèle ivoirien et accentuent les inégalités sociales et territoriales. Les initiatives de relance engagées au début des années 2000, qu'il s'agisse des programmes d'hydraulique urbaine et rurale ou de la réorganisation institutionnelle autour de l'ONEP, ne corrigent que partiellement ces déséquilibres. La stabilité institutionnelle du modèle concessionnel demeure l'un de ses principaux atouts, mais la persistance des disparités régionales et sociales en révèle les limites structurelles.

Cette expérience ivoirienne éclaire plus largement les défis de la gouvernance des services publics en Afrique. Elle montre combien il est difficile de concilier recherche d'efficacité et exigence de développement équitable dans un contexte de contraintes économiques fortes et de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs. Le cas de la SODECI invite à repenser les formes de partenariat entre l'État et le secteur privé, afin de garantir à la fois la viabilité des services et la réduction des inégalités d'accès. Il ouvre ainsi une réflexion essentielle sur la capacité des sociétés africaines à construire des modèles de gestion publique qui articulent de manière plus équilibrée performance économique, solidarité nationale et justice sociale.

Références Bibliographiques

- [1]. CLARKE George, MÉNARD Claude (2000), *Reforming The Water Supply In Abidjan, Côte d'Ivoire: A Mild Reform In A Turbulent Environment*, Washington D.C., World Bank, Policy Research Working Paper 2377, 47 P.
- [2]. COLLIGNON Bernard, TAISNE Régis, KOUADIO Jean-Marie Sié (2000), *Analyse Du Service De L'eau Potable Et De L'assainissement Pour Les Populations Pauvres Dans Les Villes De Côte d'Ivoire*. Abidjan, Programme Eau Et Assainissement – Afrique De l'Ouest Et Du Centre / Banque Mondiale, 29 P.
- [3]. COLLIGNON Bernard, VÉZINA Marc (2000), *Les Opérateurs Indépendants De L'eau Potable Et De L'assainissement Dans Les Villes Africaines*, Washington D.C, Programme Eau Et Assainissement, PNUD / Banque Mondiale, 13 P.
- [4]. COULIBALY Moustapha, AKÉ-AWOMON Désiré Fulgence, TRAORÉ Dramane (2022), « Analyse Du Mode D'approvisionnement En Eau Potable Et Risques De Maladies Hydriques Au Quartier Diallo (Vavoua - Côte d'Ivoire) », *Journal Of Research In Humanities And Social Science*, Vol. 10, N°10, P. 214-225.
- [5]. DIABAGATÉ Abou, KONAN Ghislaine Honorée, KOFFI Atta (2016), « Stratégies D'approvisionnement En Eau Potable Dans L'agglomération d'Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Geo-Eco-Trop*, Vol. 40, N°4, P. 345-360.
- [6]. DIAKITÉ Daouda, SEMENOV Aggey, THOMAS Alban (2009), « A Proposal For Social Pricing Of Water Supply In Cote d'Ivoire », *Journal Of Development Economics*, Vol. 88, N°2, P. 258–268.
- [7]. KOFFI Atta, DIABAGATÉ Abou, KONAN Honorée Ghislaine (2016), « La SODECI, Un Outil Stratégique Dans La Distribution D'eau Potable En Côte d'Ivoire », *European Scientific Journal*, Vol. 12, N°20, P. 153-163.
- [8]. KOUKOUGNON Wilfried Gautier, ALOKO-N'GUESSAN Jérôme (2015), « Les Inégalités Dans L'approvisionnement En Eau Potable A Abidjan », *Science Et Technique, Série Lettres, Sciences Sociales Et Humaines*, Vol. 31, N°1, P. 9-22.
- [9]. KOUKOUGNON Wilfried Gautier (2012), *Milieu Urbain Et Accès A L'eau Potable. Cas De Daloa (Centre-Ouest De La Côte d'Ivoire)*, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, 370 P. (Thèse De Doctorat En Géographie)
- [10]. LE JALLÉ Christophe (1998), *Eau Potable Et Assainissement Dans Les Quartiers Périurbains Et Les Petits Centres*, Paris, Programme Solidarité Eau / Gret, 159 P.
- [11]. MONTGOMERY WATSON HARZA (MWH) (2015), *Rapport De Diagnostic Du Secteur De L'eau Potable. Appui Institutionnel A La Composante Hydraulique Du Programme Hydraulique Et Assainissement Pour Le Millénaire (PHAM) En Côte d'Ivoire*, Bruxelles / Abidjan, PHAM, MWH, ONEP, Europeaid, 220 P.
- [12]. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE (2010), *Côte d'Ivoire - Objectifs Du Millénaire Pour Le Développement. Deuxième Rapport National De Suivi*, Abidjan, RCI, 96 P.
- [13]. RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (2006), *Décret N°2006-274 Du 23 Août 2006 Portant Création Et Organisation De La Société d'État Dénommée « Office National De L'eau Potable » (ONEP)*, Abidjan, RCI, 8 P.
- [14]. RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT (2012), *Plan National De Développement 2012-2015, Tome 2 : Diagnostic Politique, Economique, Social Et Culturel*, Abidjan, MEMPD, 125 P.
- [15]. SAINT-VIL Jean (1983), « L'eau Chez Soi Et L'eau Au Coin De La Rue. Les Systèmes De Distribution De L'eau A Abidjan », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, Vol. XIX, N°4, P. 471-489.
- [16]. SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION D'EAU DE CÔTE D'IVOIRE (SODECI) (2015), *Rapport Développement Durable 2015*, Abidjan, SODECI, 49 P.
- [17]. WORLD BANK (1994), *Cote d'Ivoire – Water Supply And Sanitation Sector Adjustment Program (Loan 3240-IVC). Performance Audit Report*, Washington D.C., Operations Evaluation Department, 34 P